

Procès verbal de la séance de conseil municipal du 14 octobre 2014

Présents : Fabrice CHOLLET, maire, Anne-Marie OSWALD, Nadine DELANNE-LETOURNEUR adjointes, Jean-François LOURY, Jean-Jacques DUTEIL, adjoints, Florence RUI, Chantal JOUANIN, Bérengère GUIF, Nathalie CLORATE conseillères municipales, Didier JOUHANNEAU Bernard CAPO, Narcisse SALMON, Claude GEORGES, François-Régis THINAT, Thomas CLAVIER conseillers municipaux.

Absents excusés : Laurence PAJON (pouvoir à Narcisse SALMON), Bernadette DESABRES (pouvoir à Nathalie CLORATE), Bernard CAULIER (pouvoir à Jean-Jacques DUTEIL)

Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD

M. le maire ouvre la séance à 19h05. Aucune remarque n'est émise sur le procès verbal de la séance précédente. Il présente les pouvoirs et l'ordre du jour.

1. Décision modificative n°1/2014 (budget principal)

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique qu'il est utile de modifier la ventilation des crédits au sein de l'investissement sans inscrire de crédit supplémentaire. M. le maire rappelle qu'il est prévu de changer les panneaux des lieux-dits abîmés mais il propose d'attendre pour arriver à une homogénéisation totale des panneaux de lieux-dits. Mme DALLEE explique le passage de crédits du chapitre 23 au 21 ou inversement. Le conseil municipal à l'unanimité vote la décision modificative n°1 proposant les virements de crédits ci-dessus.

articles	intitulé	opération	montant
2051	concessions et droits similaires	mairie	-2000
2031	frais d'étude	bâtiments	1400
2031	frais d'étude	voirie	600
21318	autres bâtiments	église	-1744
21538	autres réseaux	parcelle AC 94	15000
2315	installations techniques	parcelle AC 94	-10000
2188	matériel technique et autre	matériel	490
2111	terrains nus	terrains	-1488
2184	meublier	école élémentaire	680
21312	autres bâtiments	école élémentaire	-2680
2128	aménagement de terrains	espaces verts	-670
2184	meublier	accueil périscolaire	2000
2111	terrains nus	centre bourg	-1588
2152	installations de voirie	voirie	-1600
2151	réseaux de voirie	voirie	-5400
2315	installations	voirie	7000
Total en dépenses d'investissement			0

2. Indemnité du nouveau comptable public

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que suite au départ de Mme GUYOT au 31 août 2014, le conseil municipal doit se prononcer sur l'indemnité à attribuer au nouveau comptable public, M. BENOIST-BREUIL. M. le maire propose d'accorder 80% d'indemnité de conseil sans indemnité de confection de budget puisque le vote du budget est passé. M. CAPO suggère un taux de 100% pour motiver le nouveau comptable pendant une période d'essai. M. le maire propose de finir l'année à 80% comme prévu et de revoir cette indemnité en 2015. Le conseil municipal à l'unanimité demande le concours de M. BENOIST-BREUIL pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable et lui attribue l'indemnité de conseil au taux de 80 % à compter du 1^{er} septembre 2014.

M. le maire explique qu'un remplaçant a été retenu pour assurer l'intérim pendant le congé maternité de Mme DALLEE et qu'il arrivera probablement en janvier 2015.

3. Emprunt 2015 (budget principal)

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente que le besoin de financement évalué à 400 000 € pour réaliser le programme de voirie, d'enfouissement de réseaux route de la Vallée, d'assainissement pluvial aux Roches notamment. Elle explique que plusieurs banques seront consultées sur un produit qui permettrait plusieurs tirages voire des remboursements quand la trésorerie le permet. M.

JOUAHNNEAU rejoint l'assemblée. Mme DELANNE-LETOURNEUR ajoute qu'en plus, cette consultation permettra de conclure un contrat qui autorisera l'inscription de recettes pour équilibrer les dépenses engagées en 2014 mais non payées, dépenses inscrites en restes à réaliser.

M. le maire explique que comme pour le précédent emprunt, l'analyse des offres sera envoyée au conseil par internet pour consultation avant la conclusion du contrat. Suite à une question de M. CLAVIER, Mme DALLEE explique que le produit demandé doit permettre de ne consolider que 200 000 € et de n'utiliser le reste que sur quelques mois en fonction des besoins. Elle ajoute qu'il semble que les tirages remboursables peuvent s'étaler jusqu'à 24 mois en ce moment. Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que le terme commission dans le projet de délégation vise les frais de dossier. Mme JOUANIN demande s'il est possible de percevoir le remboursement de TVA de façon anticipée. Mme DALLEE ajoute que ce remboursement est réalisé au cours de l'exercice suivant sur étude du compte administratif.

Le conseil municipal à l'unanimité vote le profil de l'emprunt à réaliser à savoir 400 000 € d'encours (budget principal) dont 100 % de dette classée 1A, donne délégation à M. le maire et l'autorise à :

- + recourir à des produits de financements qui pourront être des emprunts classiques (taux fixes ou variables sans structuration) ou des barrières sur Euribor
- + recourir à des produits de financement pour un montant maximum de 400 000 €. Après mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.
 - Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être : T4M, TAM, EONIA, TMO, TME, EURIBOR.
 - Des primes ou des commissions pourront être versées aux contreparties pour un montant maximum de 3% de l'encours visé par l'opération pour les primes et pour les commissions pendant toute la durée de celle-ci.
 - + Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération et à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser
- Passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ou résilier l'opération arrêtée
- Signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents
- Définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement
- Procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- Passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable
- Modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- Allonger la durée du prêt
- Modifier la périodicité et le profil de remboursement.
- Conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

4. Tarif des chalets : précision tarifs été/hiver

M. THINAT rejoint l'assemblée. M. LOURY rappelle que le conseil municipal s'est déjà prononcé en juillet mais que Loisirs Accueil, le gestionnaire des chalets, a fait remarquer que selon son règlement, le tarif des réservations mid-weeks ne doit pas être inférieur à celui des réservations du week end. Il propose de le réduire à 85 €. M. LOURY rappelle que le chauffage n'est pas inclus dans ce tarif et qu'en cas de paiement de la location par l'employeur, le salarié peut refuser de payer le chauffage à la fin du séjour. Pour régler ce problème, il propose d'intégrer le chauffage dans les tarifs hiver.

M. CAPO fait remarquer que cette méthode présente un côté militaire en concluant que le chalet est nécessairement chauffé à compter d'une date prédéterminée. M. le maire souligne que c'est la logique appliquée dans les HLM. Le conseil municipal à l'unanimité réduit le prix du mid-week à 85 € et inclut le chauffage dans des tarifs hiver pour la période allant du 1^{er} octobre au 30 avril.

5. Avenant n° 2 à la délégation de maîtrise d'ouvrage (travaux du Chemin de la Bertinière)

M. le maire annonce que la préparation du chantier a établi que des bouches à clés avaient été oubliées ainsi que des entrées d'habitations. M. le maire a demandé que la facturation de ces plus-values soit réalisée au prorata défini dans la convention initiale.

M. GEORGES rejoint l'assemblée. M. DUTEIL explique que le camion des poubelles a besoin d'une aire de retournement sur les communes de St Georges et Quantilly qui devront acheter le terrain nécessaire. Ces deux communes souhaitent que St Martin participe à cette dépense au motif que le camion dessert aussi la commune. M. le maire a répondu que St Martin pourrait envisager dans la même logique de les faire participer aux services utilisés par leurs administrés (église, trottoirs devant la boulangerie...).

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation du chemin de la Bertinière qui majore le montant des travaux pour la commune de St Martin d'Auxigny de 296,20 € H.T. soit un total de 2 712,37 € H.T.

6. Création d'un poste d'agent technique 2ème classe de 29h

Mme OSWALD explique que le contrat CUI-CAE de Mme Amélie PETIT arrive à échéance le 09 décembre prochain mais que ce poste reste indispensable au service. Elle ajoute que Mme PETIT a donné entière satisfaction dans l'exercice de ses fonctions et qu'elle a réalisé les formations prévues. Mme OSWALD rappelle que plutôt que de changer d'agent à l'issue du contrat, il est judicieux de conserver les agents formés et investis. Le conseil municipal à l'unanimité crée un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 29/35^{ème} à compter du 10 décembre.

7. Etang : lancement d'une étude préalable

M. LOURY a présenté à la commission « Cadre de vie » trois devis d'étude préalable au curage de l'étang. Il explique que la finalité de cette étude est de calculer le volume de vase à enlever. M. Le maire rappelle que l'étang est classé « enclos piscicole » puisque traversé par la rivière et que cela implique le suivi de règles administratives particulières. M. LOURY ajoute que cette étude va dire où épandre les boues extraites en fonction de leur composition. M. le maire regrette qu'à côté de ces précautions, certains épandent les boues de leur étang privé sur leur terrain sans aucune autorisation.

M. DUTEIL fait remarquer que l'enlèvement des boues s'élevant à 10€/m³, les travaux pourront s'avérer très coûteux. M. le maire ajoute que bien que rien ne laisse penser à la présence de pollution, si les boues sont polluées, elles iront en centre d'enfouissement, ce qui sera payant. Il ajoute que la date limite de réalisation de la vidange de l'étang approche et qu'il faudra sûrement demander une dérogation. M. le maire précise que si cette vidange n'est pas réalisée, l'étang ne sera plus reconnu enclos piscicole et que la commune ne devra plus vendre de cartes de pêche.

8. Mise à disposition de la buvette de l'étang : aux chasseurs et au Cyclisme En Terres Vives

M. le maire explique que pour y ouvrir un restaurant, il faudrait une mise aux normes d'environ 300 000 €. Il rappelle qu'à ce jour elle est entretenue par les chasseurs alors que le CETV, qui va organiser ses circuits VTT au départ de l'étang, a besoin d'un site. Il fait remarquer que les périodes d'occupation du local par ses deux associations sont complémentaires. M. DUTEIL ajoute que le CETV pourrait également utiliser le fléchage des chasseurs. Mme JOUANIN fait remarquer que la chasse ne sera pas ouverte pendant le championnat de France de septembre 2015.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire à signer, avec les chasseurs et le CETV, une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'ancienne buvette.

9. Ouverture de la pêche et du camping 2015

a) Ouverture de la pêche – saison 2015

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'ouvrir la pêche du 4 avril au 2 novembre 2015 inclus, de maintenir les horaires et les tarifs en vigueur et modifie le règlement comme suit :

- La carte de pêche est gratuite pour les enfants jusqu'à 12 ans.
- L'âge offrant gratuité de la pêche pour les adultes est porté progressivement à 70 ans à raison du recul d'une année par an à savoir : en 2015, gratuité à 66 ans puis en 2016, gratuité à 67 ans etc... pour atteindre 70 ans en 2019.

b) Ouverture de camping – saison 2015

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'ouvrir le camping du 18 avril au 4 octobre 2015, de conserver les horaires et les tarifs en vigueur et de prolonger l'ouverture du camping pour les cueilleurs jusqu'au 31 octobre 2014 (le gardiennage ne sera plus assuré à compter du 5 octobre 2015).

M. LOURY propose de positionner un panneau d'information à l'accueil du camping. M. le maire rappelle qu'il est judicieux de recourir à la signalétique répandue sur tout le territoire afin de renforcer l'identité visuelle des Terres Vives. Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que la CCTV dispose d'un contrat pour développer cette identité et que la conception du panneau a été confiée au même prestataire. M. le maire ajoute que Menetou veut que le projet de guide touristique communautaire soit axé sur le vin, ce qui nécessiterait un guide volumineux. M. le Président a demandé que le travail réalisé soit exploité pour ensuite être amélioré au fur et à mesure. Mme OSWALD ajoute que la commission tourisme communautaire a demandé la suppression des mentions des fêtes à caractère exclusivement local et l'insertion de liens sur le site de la CCTV pour ce qui ne peut figurer au guide. M. CLAVIER fait remarquer que personne ne met le site à jour qui n'est donc pas vivant et très institutionnel.

10. Renouvellement de la convention avec la Direction de la Lecture Publique (DLP)

Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle que l'assemblée a étudié précédemment la proposition de convention précisant le soutien apporté par la DLP (prêts de livres, CD, animations...) mais également les engagements de la commune (budget, formation...). Au regard de l'augmentation de la contribution demandée (de 2 à 2,80 € par habitant), le conseil municipal avait décidé de demander des explications à la DLP. Mme DELANNE-LETOURNEUR présente les explications de la DLP :

- la précédente somme budgétée était effectivement de 2 € par habitant mais pour les seuls documents sans inclure le budget de fournitures (0,30 € par hab.) que la commune budgétait déjà.
- la contribution demandée pour les documents en 2014 soit 2,50 € par habitant a été augmentée afin de « permettre de respecter les préconisations minimales du Ministère de la Culture et permettre l'acquisition de supports numériques en complémentarité des supports papiers ».

Elle précise que le programme de développement numérique pourrait profiter à la bibliothèque si elle s'inscrit au programme de mise à disposition de liseuses numériques par exemple. Le conseil municipal à la majorité absolue (17 voix pour, 1 abstention) décide d'autoriser M. le maire à signer la convention de partenariat avec la DLP.

11. Convention d'utilisation de la piscine de St Germain du Puy

Mme OSWALD rappelle que la commune organise une activité natation pour les élèves de CM2 (29 enfants). Elle ajoute que la commune de St Germain du Puy facture pour 2014, la mise à disposition de sa piscine 1 € TTC par heure et par enfant, tarif qui sera mis à jour en 2015. Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine de St Germain du Puy pour le 2^{ème} trimestre 2015.

12. Convention d'utilisation du véhicule de SIAEPAC

M. le maire explique que le SIAEPAC dispose d'un Renault express (20 ans et environ 40 000 km) qui n'est plus utilisé et qui pourrait servir au responsable du service technique quand il se rend sur les chantiers, à condition que les frais soient pris en charge par la commune. M. le maire présente le projet de convention qui prévoit que le véhicule soit remis par le SIAEPAC en état de fonctionnement et en règle administrativement. Il ajoute que la commune possède 2 véhicules gaz (1 par adjonction d'un dispositif à gaz et l'autre d'origine). Il explique que le retrait de GDF de la location des stations de distribution de gaz entraîne une forte augmentation de la location. Mme DALLEE précise que cette dépense passera de 75€ par trimestre à 200€ par mois. M. DUTEIL explique que la ville de Bourges pourrait racheter le véhicule tout gaz et que le deuxième véhicule peut être utilisé avec du carburant pour supprimer le besoin de louer une station gaz.

M. le maire explique que rendez-vous est pris pour étudier le remplacement du véhicule gaz par un véhicule électrique. Il rappelle qu'une borne de recharge sera installée par le SDE 18 dans le bourg et mais qu'en cas d'acquisition de véhicule électrique, la commune devra disposer d'une prise communale privée. Suite à une question de M. CAPO, M. le maire confirme que l'express ne sert plus au SIAEPAC qui dispose de 2 camions. Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire à signer la convention d'utilisation du véhicule du SIAEPAC.

Questions diverses

- ✚ Travaux
- ✓ Voirie : M. le maire annonce que l'Etat a accordé une subvention (DETR) pour la réalisation d'aménagement de sécurisation aux Boulets et aux Arpents. Le marché retenu propose une prestation à 59 000 € alors que l'estimation prévoyait 76 000 €. M. CLAVIER connaît l'entreprise et s'étonne du prix. M. le maire suggère de voir s'il est possible de faire davantage si une 2^{ème} subvention est octroyée. M. le maire dit qu'un panneau sera installé pour limiter la vitesse avec un ralentisseur. Il confirme que le positionnement du ralentisseur a été vu avec le Conseil général même si la route est communale. M. DUTEIL précise qu'il s'agit d'un plateau (merlon) et que les coussins berlinois récupérés seront placés ailleurs.
- ✓ Travaux d'assainissement à la Rose : M. le maire confirme que les travaux avancent. Il précise qu'au lieu de réparer les tranchées, il va falloir refaire la chaussée entièrement. Il ajoute que les riverains sont contents, et que des terrains supplémentaires ont pu être desservis grâce à une moins-value, ce qui évitera de « recasser » la route. M. le maire explique que le test de compactage est prévu en fin de semaine et que tout devrait être achevé sous 15 jours. M. CLAVIER demande si le temps est favorable et estime qu'il est utile de prévoir une visite dans l'année.
- ✚ Remerciements de Mme GODIER pour la mise disposition de la salle polyvalente du bas pour des obsèques.
- ✚ M. le maire invite les conseillers intéressés à se rendre au salon des Maires le mercredi 26 novembre avec un repas au Sénat prévu avec l'association des maires du Cher.
- ✚ M. CLAVIER annonce que des conventions Brins de Culture ont été signées avec Neuvy sur Barangeon et avec le Carroi et qu'une subvention a été demandée à la Région. Il précise que ce programme sera étalé sur l'année et proposera une action sur chaque commune.
- ✚ M. le maire explique que l'étude des DECLoux va être finalisée.
- ✚ Bourse aux jouets de la crèche : 29 novembre à Vasselay.
- ✚ Commission environnement ouverte à tout le conseil : 1^{er} décembre 18h30 sur la qualité de l'air avec LIG'Air. M. le maire dit avoir reçu une remarque de MENETOU sur la pollution agricole à Saint Martin mais il a fait remarquer en retour que les analyses montrent la présence de produit de vigneron. Menetou est invité à assister à cette présentation sur la qualité de l'air.
- ✚ Don du sang : 12 novembre.
- ✚ Randonnée de l'Amicale de la Rose et foire de Saint Martin d'Auxigny le 11 novembre.
- ✚ M. Bernard CAPO invite les intéressés à se rendre à l'inauguration de la bibliothèque de Morthomiers qui portera son nom.
- ✚ M. DUTEIL informe l'assemblée que la randonnée de la CCTV a accueilli 367 participants. Il ajoute que le Concert de Bléron (chœur de Boisbelle) a reçu 135 spectateurs.
- ✚ M. LOURY regrette que la conférence sur les carnivals n'ait intéressé que 2 spectateurs : le film n'a donc pas été diffusé.
- ✚ M. THINAT interroge l'assemblée sur l'entretien du passage longeant le mur du cimetière, parallèle à la route de Quantilly. Il dit l'avoir déjà nettoyé plusieurs fois. M. le maire répond que la propriété de ce chemin sera vérifiée sur le cadastre et le service technique consulté sur les habitudes d'entretien de ce chemin.
- ✚ Prochain conseil municipal le 11 décembre et pot du personnel le 16 décembre.
- ✚ Appel à volontaires pour les colis du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.